



CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} avril 2026

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : --- Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril , à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 8 avril 2026, Publiée, le 8 avril 2026, Notifiée, le 8 avril 2026.	<u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU). <u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno CHICOISNE. <u>Date de la convocation</u> : 26 mars 2026
Délibération n°260401_12	<u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u> <i>Désignation de deux représentants de la Commune à Territoire d'Énergies Loire-Atlantique (TE 44)</i>

À la suite des élections municipales, l'assemblée délibérante doit procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes extérieures et notamment les structures intercommunales.

À cette occasion, conformément aux statuts du Syndicat Départemental Territoire d'Énergie de la Loire-Atlantique (TE44) la Commune doit désigner ses représentants à raison d'un représentant titulaire et un représentant suppléant. Ces représentants siégeront au sein du collège électoral du Pays d'Ancenis. Ce collège électoral se réunira postérieurement pour siéger au Comité du Syndicat Départemental.

Les candidatures de M. Alexis GOUGEON et Mme Stéphanie MICHALET sont proposées.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu les articles L2121-22, L2121-29 et L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation au Bureau Municipal le 23 mars 2026 ;

Considérant la présentation faite ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 votants) :

- ▶ **PROCÈDE** à l'élection par un vote à main levée, à la demande unanime des conseillers municipaux ;
- ▶ **DÉSIGNE** M. Alexis GOUGEON en tant que représentant titulaire au collège électoral de Territoire d'Énergie de la Loire-Atlantique (TE44),
- ▶ **DÉSIGNE** Mme Stéphanie MICHALET en tant que représentant suppléant au collège électoral de Territoire d'Énergie de la Loire-Atlantique (TE44).

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance**